

DECISION N° 05/2017

07 JUIN 2017

portant création d'un groupe de travail

-Vu l'ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003 modifiée et complétée relative à la concurrence et notamment son article 37.

-Vu l'article 11 du Décret exécutif n° 11-241 du 10 juillet 2011 modifiée et complétée fixant l'organisation et le fonctionnement du Conseil de la concurrence.

-Vu La délibération du collège en sa **séance du 16 Avril 2015** approuvant le lancement d'une étude sectorielle.

-Vu le décret présidentiel du 15 janvier 2013 nommant Monsieur Amara ZITOUNI dans les fonctions de président du Conseil de la concurrence.

DECIDE

Article 1 :

Il est créé en application de l'article 11 du décret exécutif n°11- 241 du 10 juillet 2011 modifié et complété précité un groupe de travail chargé de mener une étude sectorielle portant sur l'analyse concurrentielle du marché du médicament en Algérie.

Article 2 :

Le groupe de travail visé à l'article 1 de la présente décision est composé de :
Messieurs :

- SLIMANI Djilali : Membre permanent du Conseil de la concurrence (coordonnateur) ;
- Mme AMMICHE Mériem (Membre permanent) ;

